



## Le BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) Animation Socio-Éducative ou Culturelle .

Notre formation vise particulièrement à former des animateurs/animatrices capables de concevoir et conduire avec les publics des projets d'animation qui visent à renforcer la cohésion sociale et la participation citoyenne.

**Son intervention se fonde sur les principes de l'éducation populaire dans le champ de l'action collective, de la démocratie locale et de l'égalité de traitement (lutte contre les discriminations)**

### Taux de réussite à l'examen en 2024

**100%**

### Des Besoins...

**Face à la complexité des situations sociales sur les territoires** (isolement des personnes, réalité des discriminations, complexification des politiques publiques sur les territoires, difficulté à faire vivre des espaces de participation collective et citoyenne...) **les structures d'animation recherchent des animateurs-trices, en capacité de :**

- ✓ favoriser la rencontre entre les publics de générations, de cultures et de milieux sociaux différents, et mettre en œuvre des projets collectifs permettant la reconnaissance de chacun
- ✓ ouvrir les actions d'animation plus largement sur le territoire : aller à la rencontre des habitants, agir avec les acteurs locaux...
- ✓ sensibiliser le public à la question de la lutte contre les discriminations et de l'accès aux droits
- ✓ mettre en place de réelles dynamiques de participation citoyenne permettant un engagement des habitants dans le développement social de leur territoire

### Durée de la Formation

**Du 09 septembre 2026 au 04 novembre 2027.** La formation se déroule sur 14 mois en alternance (623h en centre de formation et 1134h en structure)

#### Tarifs horaires en centre de formation

**Salarié-es en formation continue 14€ de l'heure  
soit 8722€**

**Financement individuel 10€ de l'heure soit 6230€**

### Financement

- Compte Personnel de Formation (CPF), contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro-A, prise en charge par un OPCO, prise en charge par un employeur.
- Possibilité de financement individuel Région et France Travail pour les demandeurs-euses d'emploi.

**Réunions d'information collectives les 23/01, 12/2, 24/02 et 23/03/2026**

Pour plus de renseignements :

Mail : [bpjeeps@boulevard-des-potes.org](mailto:bpjeeps@boulevard-des-potes.org)

Téléphone : 05.56.31.94.62



*Association agréée d'éducation populaire, le Boulevard des Potes a pour objet de lutter contre les discriminations et de développer le lien social en encourageant les initiatives de solidarité et la participation de tous dans les affaires de la cité. Nous contribuons, depuis 1993, à la formation des animateurs de développement social au niveau national .*

**Accès au 15 rue Marbotin - 33000 BORDEAUX**

Gare Saint Jean + 15min

Tram A, arrêt Porte de Bourgogne + 10 min

Tram C, arrêt Saint Michel + 10 min

Tram B, arrêt Victoire + 10 min

Bus 1,11,15 arrêt Capucins + 30min



## BOULEVARD DES POTES

Association de lutte contre le racisme et les discriminations Agréeée d'Education Populaire

# BPJEPS

## Animation Socio- Éducative ou Culturelle

**2026-2027**



Responsable de formation  
Hélène BORDEAU

### Boulevard des Potes

Siège social de l'association  
29 rue Bergeret - 33000 BORDEAUX  
Centre de formation  
15 rue Marbotin - 33000 BORDEAUX



## Conditions d'accès

**Le BPJEPS**, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.

### Public(s)

Demandeur .deuses d'emploi, personne en situation de handicap, jeune de 16-25 ans, public en emploi, salarié.e, tout public

### Modalités d'admission

Les prés-requis sont définis par l'arrêté du 9 novembre 2016 portant création de la mention «lutte et disciplines associées» du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «éducateur sportif» (JORF n°0269 du 19 novembre 2016)

#### Pour résumer :

*Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme. Posséder à l'entrée en formation une expérience professionnelle et/ou bénévole dans le domaine de l'animation ou de la vie associative d'une durée au moins égale à 200 heures.*

Les personnes titulaires de certains diplômes dans le champ de l'animation et du social ne sont pas tenues de justifier d'une expérience de 200 heures dans l'animation pour entrer en formation (nous contacter)

La certification qualité a été délivrée au Centre de formation au titre des catégories d'action suivantes : ACTION DE FORMATION et ACTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

## Dossier d'inscription



Le dossier de candidature et l'entretien individuel constituent l'épreuve de recevabilité qui valide le projet de formation. En fonction du nombre de candidats, des tests d'entrée en formation sont susceptible d'être organisés en plus de l'épreuve de recevabilité.

*Dossier d'inscription téléchargeable sur le site  
[boulevard-des-potes.org](http://boulevard-des-potes.org) : rubrique document/dossier d'inscription*

## Accès à la formation



*L'accès à la formation est conditionné par deux étapes :*

- Vérification des prérequis imposés par le référentiel jeunesse et sports lié au diplôme par l'intermédiaire du dossier d'inscription et des justificatifs demandés.
- Entretien avec la responsable de formation pour valider l'adéquation entre le projet professionnel, les attentes du candidat.e et les contenus et les objectifs de la formation.  
L'entretien abordera les points suivants :
  - ⇒ connaissance de l'environnement professionnel et représentation du rôle de l'animateur-trice dans le champ du développement social et de la participation citoyenne
  - ⇒ intérêt pour les questions sociales et les enjeux de la participation citoyenne dans la vie de la cité et du vivre ensemble

*Modalités à retrouver sur le site  
[Boulevard-des-potes.org](http://Boulevard-des-potes.org)  
Rubrique Action / Centre de formation / La qualification des acteurs : le BPJEPS*

## Accessibilité PSH

L'organisme de formation étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

*Responsable handicap : Hélène BOINEAU*



## Démarche pédagogique et alternance

Notre démarche pédagogique est centrée sur une pédagogie participative qui place les stagiaires en situation d'activités, de projets et de coopération, et sur le suivi individualisé de chaque stagiaire. La formation prend appui sur l'expérience pratique en faisant alterner périodes de formation en centre (une à deux semaines par mois) et périodes en structure d'animation afin de d'accompagner les stagiaires dans la construction de leurs propres repères professionnels.

## Objectifs de la formation

**Le BPJEPS Animation Socio éducative ou culturelle atteste que son titulaire est capable de :**

- concevoir et conduire en sécurité des actions d'animation dans une démarche participative et les valoriser au regard d'une structure
- prendre en compte la question de l'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations
- inscrire les actions dans des partenariats locaux
- favoriser des dynamiques de participation citoyenne sur le territoire et favoriser le vivre-ensemble
- comprendre les questions sociales qui se posent dans les structures et sur les territoires, et plus largement dans la société

## Modalités d'évaluation

Le programme de formation est organisé autour de 4 Blocs de Compétences (BC) :

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation (BC 1) ;
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation (BC 2) ;
- Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure (BC 3) ;
- Organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle. (BC 4)

Le BPJEPS ASEC est délivré par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) après validation des 4 BC lors d'épreuves certificatives organisées par le centre de formation et suite à l'examen des résultats par le Jury Régional.